Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260206-D_2026_7-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
COMMUNE DE MONTREUIL-SUR-ILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 06 février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-sur-Ille s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Clos Paisible, sous la présidence de M. Yvon TAILLARD, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 18
Présents : 10
Votants : 15

Date de convocation : 02/02/2026
Date de publication : 11/02/2026

MEMBRES PRESENTS : Mmes et MM. TAILLARD Yvon, EON-MARCHIX Ginette, GARNIER Michaël, LENUS Jean-Pierre, KRIMED Sylvie, HERVE Karine, CADOR Adeline, THONIER Carole, OLIVIER-DUFEE Anne-France, LAHAYE Denis.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme EON-MARCHIX), Mme DORE Stéphanie, M. NOURRY Jérôme (pouvoir à M. GARNIER), Mme ROUPIE Aline (pouvoir à M. TAILLARD), Mme MICOINE Laure (pouvoir à Mme CADOR), M. CORNARD Guillaume (pouvoir à Mme HERVE).

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : Mme BOULIN Marie, M. COËFFIC Nicolas.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GARNIER Michaël.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

DELIBERATION N° 2026-7 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2026

M. le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subvention des associations au titre de l'année 2026, ainsi que les propositions faites par la Commission « Finances » au cours de la réunion du 20/01/2026.

M. le Maire précise que la commission « Finances » a jugé qu'il n'était pas justifié de répondre favorablement à certaines demandes :

- l'association n'est pas connue ; il faut par conséquent la convier à venir se présenter ;
- l'objet de la demande n'est pas assez explicite, ou sert un intérêt d'ordre professionnel, ou concerne un autre territoire (la demande doit être orientée vers une autre structure ou collectivité) ;
- l'association dispose déjà d'une autre forme d'aide de la part de la commune (mise à disposition de terrain, local, eau-électricité, etc.), jugée suffisante ; ou bien la commune soutiendra l'association en achetant des produits-matériels vendus par l'association ;
- l'association est trop récente, avec peu d'adhérents, et avec une finalité de projet à préciser ;
- il est souhaitable de connaître les participations des autres collectivités territoriales avant de se prononcer sur le montant de subvention à octroyer au Comice Agricole.

M. le Maire propose ensuite à l'assemblée délibérante de décider des montants à allouer en 2026.

Mme CADOR, coprésidente du Comité d'Animation, ne prend pas part au vote.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260206-D_2026_7-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (nombre de suffrages exprimés : 14 ; vote : 0 contre ; 1 abstention : M. RICHARD ; 14 pour) :

- ALLOUE les subventions suivantes pour l'année 2026 :

Associations-organismes	*Montant 2026*
ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) – piégeage des ragondins	*450.00 €*
AMCALM	*0.00 €*
AMICALE DES ANCIENS POMPIERS	*120.00 €*
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS ILLE-ET-RANCE	*500.00 €*
APEAEP (Association des Parents d'Elèves et Amis de l'Ecole Publique)	*750.00 €*
APEL SAINT MICHEL (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre)	*630.00 €*
ASPHALTE GUIPEL	*190.00 €*
BIEN VIVRE AVM (Association à Vocations Multiples)	*4 000.00 €*
CLUB DE L'AMITIE	*200.00 €*
CLUB OLYMPIQUE GUIPELOIS	*100.00 €*
COMED'ILLE	*400.00 €*
COMITE D'ANIMATION	*1 000.00 €*
GAULE MONTREUILLAISE – PECHEURS D'ILLE	*50.00 €*
ILL'ENTREPREND	*0.00 €*
ILLET BASKET CLUB	*140.00 €*
L'ILLE AUX JARDINS	*0.00 €*
LA BANDE DU BAD'ILLE (BADMINTON)	*200.00 €*
LES TÊTES EN L'AIR	*0.00 €*
LES TRESORS DE LA TARASQUE THAUMATURGE	*250.00 €*
MONTREUIL-SUR-ILLE VTT	*330.00 €*
MSI LAB	*0.00 €*
MUSIC'A MONTREUIL (possibilité de subventionner plus sous réserve de s'assurer que l'association pratique une politique tarifaire rendant l'activité relativement accessible)	*250.00 €*
OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole)	*2 500.00 €*
OVERDRIVE	*250.00 €*
USMFSM FOOTBALL (Union Sportive Montreuil Feins Saint Médard)	*1 500.00 €*
MFR DE SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE (Maison Familiale Rurale)	*50.00 €*

- DECIDE que les subventions votées seront imputées à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé » du budget 2026 de la Commune ;

- DEMANDE à la commission « Finances » de reconsidérer les demandes de subvention de ILL'ENTREPREND, L'ILLE AUX JARDINS, MSI LAB, et de BIEN VIVRE.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
M. GARNIER

Le Maire, Yvon TAILLARD

Délibération exécutoire à la date de publication.